

## Il pousse sa compagne dans les escaliers

Jugé, hier, pour des violences conjugales, un Nantais de 27 ans a été condamné à cinq mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant deux ans. Une peine supérieure aux quatre mois de prison avec sursis et 105 heures de travaux d'intérêt général requis par le procureur, Olivier Bonhomme.

Dans la nuit du 3 au 4 avril 2015, au domicile de la victime, le prévenu a frappé sa compagne avant de la pousser dans l'escalier. Blessée au genou, la jeune femme s'est vue prescrire une interruption totale de travail de plus de trente jours. Ce n'était pas la première fois que l'homme s'en

prenait à la mère de sa fille. Une dispute sur fond de jalousie serait à l'origine des violences. « **La prise de conscience n'existe pas** », déplore Anne Bouillon, en défense de la partie civile.

L'avocate n'obtient aucune réponse quand elle demande au prévenu ce qu'il a retiré de sa dernière peine, contenant un stage de sensibilisation aux violences conjugales. « **Je m'en souviens pas, c'était il y a longtemps** », déclare seulement l'homme sur les faits d'avril 2015. « **Pousser sa compagne dans les escaliers, ça ne devrait pourtant pas s'oublier** », soupire l'avocate, en retour.